



Règlement intérieur 2020-2021

Pour vivre en groupe, nous devons accepter l'organisation de la vie scolaire.

HORAIRES DE L'ÉCOLE

Classes élémentaires :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 8h30 - 11h40 / 13h30 - 16h35

Pour les samedis travaillés : 8h30 - 11h30

Classes maternelles :

8h30 - 11h35 / 13h30 - 16h25

8h30 - 8h45 : accueil des enfants dans les classes

L'école ouvre ses portes de 8h20 à 8h30 et de 13h20 à 13h30.

La surveillance est assurée dix minutes avant le début comme après la fin des cours. En dehors de ce temps, les élèves ne sont plus sous la responsabilité de l'école, sauf cas particuliers : restauration, étude, demande exceptionnelle préalablement acceptée.

Une attestation faite par les parents est obligatoire pour laisser sortir seul l'élève qui le demandera.

Un enfant qui arrive en retard perturbe toute la classe. Tout retard sera noté dans le cahier de correspondance et sanctionné : **Au-delà de trois retards dans le mois, un courrier de rappel des horaires sera envoyé aux parents. Au-delà de deux courriers, l'élève ne sera pas accepté en classe en cas de nouveau retard.**

ABSENCES

Toute absence doit être signalée le jour même par téléphone ou par mail et expliquée sur une feuille de papier libre, au retour de l'enfant.

Afin d'éviter des perturbations dans le travail scolaire de l'enfant, aucune autorisation d'absence ou de congé supplémentaire en dehors des vacances officielles ne peut être accordée.

DISCIPLINE

Une tenue correcte est exigée.

Interdiction de shorts courts, débardeurs trop courts, de chaussures non tenues aux pieds ou d'écharpes. Les tatouages, les boucles d'oreilles pendantes et autres bijoux ou le vernis à ongle sont interdits.

Il n'est pas autorisé d'apporter de bonbons, de chewing-gum, de sucettes à l'école. Les objets électroniques, portables, objets dangereux, médicaments sont également proscrits.

L'école n'est pas responsable des objets perdus ou détériorés, les enfants devant prendre soin de leurs propres affaires.

Tous les vêtements et objets doivent être marqués au nom de l'enfant.

Tout manquement :

- au respect du matériel, des locaux et de l'environnement,
- à la discipline,
- au travail,

sera noté sur le cahier de liaison et puni selon son importance. Les parents seront convoqués si besoin.

Tout manquement au respect d'autrui, vis-à-vis des élèves ou de la communauté éducative (violences physiques ou verbales) sera sanctionné.

PRET DES LIVRES SCOLAIRES.

Les livres sont prêtés aux enfants qui doivent en prendre soin.

Les livres détériorés devront être remboursés par la famille.

ACTIVITES SPORTIVES

Toute dispense de sport devra être justifiée par un certificat médical.

La tenue de sport est obligatoire (mais uniquement les jours de sport) : chaussettes anti-dérapantes et chaussures de sport dédiées à l'activité en salle (en fonction de l'activité sportive) tee-shirt à manches courtes, jogging, legging ou short, marqués au nom de l'enfant et rangés dans un sac à dos. Chaque enfant apportera une gourde ou une bouteille d'eau marquée à son nom.

LA GARDERIE ET L'ETUDE SURVEILLEE

La garderie des maternelles est assurée de 16h45 à 18h15.

Une surveillance est assurée pour les primaires de 16h45 à 17h.

A partir du CP, l'étude fonctionne de 17h à 18h, sans sortie anticipée.

L'enfant peut y apprendre ses leçons, apprendre à s'organiser dans son travail et à devenir autonome.

L'inscription à la garderie ou à l'étude se fait à l'année. De façon exceptionnelle, vous pouvez acheter les tickets à l'accueil le matin (entrée des maternelles).

LA RESTAURATION

La restauration est assurée tous les jours. La cantine est un service rendu aux familles. Service facultatif, choisi par les parents, pouvant aller de 1 à 4 jours par semaine. Le prix de ce service comprend le repas, les coûts de personnel, les fluides (l'eau, l'électricité), l'entretien des locaux et du matériel de cuisine. L'école ne bénéficie d'aucune subvention pour cette prestation.

Les enfants devront faire preuve de calme, de politesse et de respect envers les personnes présentes à la cantine (adultes et camarades). Le manquement à ce règlement pourra faire l'objet d'une exclusion temporaire ou définitive de la cantine.

Des carnets de 10 tickets pour le pique-nique sont mis en vente à l'accueil.

L'enfant remettra son ticket dûment rempli à l'enseignante, le jour du pique-nique.

Seul un pique-nique est autorisé par enfant et par semaine pour les élèves de CE1, CE2, CM1 et CM2. Pas de réchauffage possible, pas de canette mais les élèves peuvent apporter un thermos et une bouteille d'eau.

Les enfants de maternelle doivent venir avec une serviette de table conçue pour tenir autour du cou. Les serviettes seront reprises par les enfants en fin de semaine pour être lavées.

Noms et signatures des parents